



Plusieurs fidèles d'une église de réveil dénommée « Mission de la Paix » sont en débandade. Ils poursuivaient leur ancien leader pour escroquerie et diffamation. Ils reprochent à ce dernier d'avoir divisé les familles en traitant les parents de sorciers et auteurs des malheurs de leurs enfants. Les plaignants ont renoncé au procès.

De nombreux parents anciens membres de l'église dénommée « Mission de la Paix » basée au quartier Ekié à Yaoundé non loin du Collège Le Bon Berger, ne savent plus à quel saint se vouer. Le 21 mai 2021, ils disent avoir été convaincus par d'autres prélats de déposer une lettre de désistement dans l'affaire qui les oppose à Théodore Etoundi Manda Atangana, le leader de leur église devant le Tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé centre administratif.

Ils expliquent que ce désistement a pour objectif principal d'assurer la protection de leurs enfants qui sont sous l'emprise spirituelle de Théodore Etoundi Manda Atangana. En décidant de mettre un terme à cette procédure judiciaire, les plaignants, qui sont pour la plupart des dames, disent avoir remis ce dossier à l'Eternel, le juste juge.

En effet, il était reproché à M. Etoundi Manda Atangana Théodore d'avoir porté atteinte à la fortune de Vincent de Paul Owona en déterminant ce dernier à lui remettre la somme de 600 000 francs dans le but de le sauver de la mort. Le pasteur prétextait que son ouaille était la

seconde victime après son grand -frère décédé plus tôt. Théodore Etoundi Manda était également poursuivi pour diffamation.

Mme veuve Bessomo Xaverie, la plaignante principale ainsi que d'autres fidèles de l'église, estimait dans sa plainte que le pasteur Etoundi Manda Atangana a porté atteinte à son honneur en lui imputant les faits dont il ne peut pas en apporter les preuves, notamment en la traitant de sorcière. Elle estimait que ce sont les prophéties de ce pasteur qui ont provoqué un désordre, une cassure totale entre ses filles et elle. Elle soutient que ses enfants avaient été envoûtées par les évangiles de haine et de division prêchés par M. Etoundi Manda Atangana au point de perdre la raison et de tourner le dos aux parents, en dépit de leurs niveaux intellectuels.

Certaines anciennes fidèles de la «Mission de la Paix», également plaignantes mais dont les noms avaient disparu dans le dossier du procureur de la République, ont témoigné que la doctrine de leur ex leader spirituel consiste à formater les cerveaux (tes enfants qui deviennent finalement ses girouettes. Elles affirment que ce dernier profite de cette situation pour séquestrer et exploiter ses victimes qu'il emploie dans ses plantations situées dans une localité d'Ebobwa dans la région du Sud

C'est la raison pour laquelle, les plaignantes qui disent avoir perdu tout lien et contrôle sur leurs enfants, avaient saisi la justice en juin 2020. Une plainte déposée à la Division régionale de la police judiciaire du Centre (Drpj) avait abouti à l'arrestation de M. Etoundi Manda Atangana Théodore qui avait été remis en liberté avant d'être renvoyé en jugement pour escroquerie et diffamation devant le Tribunal de première instance (TPI) de Yaoundé centre administratif.

Le 21 mai 2021, le mis en cause a nié les faits qui lui sont reprochés et s'est réjoui du désistement de Mme veuve Bessomo Xaverie qui a renoncé au procès. Dans ses réquisitions, le représentant du parquet a estimé que les éléments de preuves contre Théodore Etoundi Manda Atangana sont insuffisants. Pour ce qui est de l'escroquerie, le ministère public a indiqué que Jean de Paul Owona qui poursuivait le pasteur pour escroquerie ne comparaît pas d'une part, et aucun document ne justifie les circonstances et la remise des fonds querellés.

S'agissant de la diffamation, le magistrat du parquet explique que cette infraction ne peut prospérer étant donné que les déclarations de Mme veuve Bessomo Xaverie à l'enquête policière portaient sur les ouïe-dires qui représentent un témoignage indirect. Il a demandé au tribunal d'ordonner la relaxe pure et simple du mis en cause.

Au terme de ce procès dont les faits décrits ont souvent été observés dans d'autres assemblées chrétiennes, l'on peut se poser la question de savoir si les nombreuses églises de réveil qui naissent comme des champignons dans notre pays parfois sans autorisation des autorités compétentes, jouent véritablement leur rôle de conduire les âmes au salut mais également d'enseigner la paix et l'amour fraternels ? Difficile de donner une réponse à cette pertinente question si l'on s'en tient aux multiples récriminations faites contre certaines églises dites de réveil. Pour sa part, le tribunal compte rendre son verdict, le 18 juin 2021.

Kalara
